

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°72-317 du 23 novembre 1972

portant abrogation des décrets N°72-10 et 72-149 des 20 janvier et 5 juin 1972, portant création d'une Administration Centrale de la Défense Nationale et nomination du Chef de Cabinet Militaire du Président du Conseil Présidentiel.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement,
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont et demeurent abrogées les dispositions des décrets N°s72-10 et 72-149 des 20 janvier et 5 juin 1972, portant création d'une Administration Centrale de la Défense Nationale et nomination du Chef de Cabinet Militaire du Président du Conseil Présidentiel.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 10 - CS 6 - EMAT-EMGN-EMSC 12 - DIM 2 - Minist.11
Cab. Mil. 4 - DAI 4 - DSN 4 - DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8
IAA-DCCT-CNI-IGF-Gde Chanc. 5 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1